

LE COLLÈGE NAVAL ROYAL CANADIEN

La loi de 1910 sur le service de la Marine, qui autorisait l'établissement de la Marine royale canadienne, pourvoyait à la création d'un collège pour l'instruction des officiers de la marine. Halifax fut choisie comme l'endroit le plus favorable et le vieil hôpital de la marine du port maritime fut jugé convenable pour l'établissement du Collège royal de la Marine du Canada. Il fut cependant reconnu qu'un établissement plus approprié devrait être érigé aussitôt que possible. L'ancien hôpital militaire logeait 45 cadets. Le collège fut inauguré en janvier 1911, le personnel de marine étant prêté par l'Amirauté, tandis que les instructeurs civils étaient recrutés au Canada. En octobre 1910, le titre "royal" fut ajouté, du consentement du Roi, privilège conféré à cette institution avant la Marine Royale canadienne elle-même.

À la suite de l'explosion dans le port d'Halifax le 6 décembre 1917, les fondements du Collège sont restés debout et les murs et le toit intacts mais dans un tel état que le personnel et les cadets ont dû être envoyés à Kingston pour la session scolaire suivante. En septembre 1918, le Collège a été transféré à Esquimalt où il est demeuré jusqu'en 1922. Le transfert à Esquimalt n'avait jamais été considéré comme permanent mais, avant qu'un endroit définitif soit fixé, une compression rigoureuse des dépenses navales a complètement supprimé le problème. Le budget du Service en 1922 était de \$1,500,000. Le Collège a fermé ses portes et, au cours des vingt années suivantes, les officiers permanents de la Marine ont reçu leur entraînement avec la Marine royale. Les amiraux et autres officiers supérieurs de la M.R.C. actuelle avaient cependant terminé leur instruction avant la disparition du Collège royal de la Marine du Canada.

L'institution moderne du Collège naval royal canadien de Royal Roads, C.B., a ouvert ses portes en 1942. Le changement de nom représente aussi un certain changement de caractère. Bien qu'influencé par les belles traditions de la Marine royale, son caractère est plus distinctement canadien que celui du premier collège. Il est situé à dix milles de Victoria, sur l'ancien domaine Dunsmuir; il est entouré de 600 acres de terrain renfermant quelques-uns des plus beaux jardins de cette magnifique région et la résidence seigneuriale abrite l'administration centrale de l'établissement composé d'édifices anciens ou nouvellement érigés. Le Collège tire son nom d'un mouillage du littoral voisin du détroit Juan de Fuca, "Royal Roads" se trouvant depuis longtemps sur les cartes et dans les archives anciennes. Une lagune naturelle, séparée du détroit par une langue de terre d'un mille de longueur, favorise les manœuvres toute l'année.

Alors que la première fonction du Collège est l'instruction de marins capables de prendre le commandement de la Marine canadienne, cette carrière n'est pas obligatoire pour les gradués. La seule chose exigée de la part de ceux qui ne désirent pas demeurer avec la M.R.C. est qu'ils acceptent un commandement dans la M.R.C.(R) lorsque leurs services sont requis. Dans l'éventualité d'une guerre, tous les gradués sont obligés de servir lorsqu'ils sont jugés parfaitement aptes.

En temps de paix, un gradué qui réintègre la vie civile après un cours de deux ans peut, s'il le désire, se qualifier comme capitaine ou officier au long cours dans la marine marchande et avoir crédit d'une année de service en mer. Au cas où il désire continuer ses études à l'université, il peut être admis en seconde année, en sciences appliquées, et en première et seconde années des arts. Le degré de considération